



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2025 à 19 heures, à la salle du conseil située au 2 rue Pinard.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2025-10-183 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2025-10-184 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

Sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Un citoyen demande s'il y aura une patinoire cet hiver et si les lumières de celle-ci pourraient être ouverte plus tôt que 18h00.

Monsieur le maire, Christian Côté, répond aux questions posées.

2025-10-185 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu d’adopter les comptes du mois tels que déposés d’un montant total de 645 516,74 \$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, DMA
Trésorière

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Tel que prévu à l’article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale dépose les états comparatifs au 31 août 2025 et au 9 septembre 2025, préparés par la trésorière.

2025-10-186 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉAFFECTATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU 15 RUE CARON

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d’aide financière au volet 1 ou 2 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de "Réaffectation et le réaménagement du 15, rue Caron";

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d’aide financière;

QUE la Ville a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s’engage à respecter toutes les modalités qui s’appliquent à elle;

QUE la Ville s’engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d’entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

QUE la Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2025-10-187 AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA
TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE l'article 26 du Projet de Loi 49 prévoit que toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE cette réserve financière est destinée à financer les dépenses liées à la tenue des élections municipales partielles et/ou générales de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QU'il peut y avoir une tenue d'élections municipales le 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve l'affectation de 19 998 \$, soit le total de la réserve financière destinée à financer les dépenses liées à la possible tenue des élections générales du 2 novembre 2025.

2025-10-188 EMBAUCHE D'UN POMPIER RECRUE - ENRICK POIRIER

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie fait du recrutement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher monsieur Enrick Poirier, de Kingsey Falls, à titre de pompier recrue pour son Service de sécurité incendie.

QUE monsieur Enrick Poirier sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

DÉMISSION D'UN JOURNALIER DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Les membres du conseil prennent acte de la démission de monsieur Jimmy Meloche, journalier du Service des travaux publics.

Un affichage de poste sera bientôt produit.

**2025-10-189 LES FLEURONS DU QUÉBEC RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA
VILLE POUR 2026-2028**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré aux Fleurons du Québec pour la première fois en 2007;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion pour de nouveau faire reconnaître le travail fait sur son territoire visant à améliorer l'environnement par l'embellissement horticole;

CONSIDÉRANT QUE les crédits pour l'adhésion 2026-2028 seront prévus au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2026 à 2028 afin de maintenir ou d'améliorer sa classification horticole.

QUE la Ville est autorisée à payer un tarif triennal de 1 589,00 \$ plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

**2025-10-190 MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES ANALYSES
ORGANISATIONNELLES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait réaliser, en 2024, une analyse de l'organisation administrative du département de la voirie par la FQM;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a été complétée par une seconde analyse organisationnelle effectuée en 2025, portant cette fois sur l'ensemble de l'administration municipale.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris acte des recommandations formulées dans les rapports d'analyse organisationnelle réalisés en 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT QUE les deux rapports produits soulèvent des enjeux importants de structure organisationnelle et proposent des pistes de solution concrètes à l'intention des élus;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations des rapports incluent notamment la mise en place d'un nouvel organigramme, la création de nouveaux postes à l'interne, et une révision des rôles afin d'assurer un meilleur fonctionnement de l'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que l'organisation municipale soit structurée de façon robuste et durable, en assurant une répartition claire des responsabilités et en favorisant l'atteinte des objectifs stratégiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite que la directrice générale exerce pleinement son rôle de leader, et non uniquement d'exécutante en se départissant de tâches d'exécution, et qu'elle puisse s'entourer d'une équipe forte et engagée, où chaque personne occupe une place stratégique;

CONSIDÉRANT QUE pour sécuriser les changements organisationnels et pérenniser le bien-être et l'efficacité au travail des équipes, il est essentiel de doter chaque poste d'une description de tâches précise, de mettre en place une communication interne efficace, et d'assurer un suivi régulier de l'impact des actions mises en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, et appuyée par Éric Fréchette, il est unanimement résolu ce qui suit:

QUE le Conseil autorise la directrice générale à mettre en œuvre les recommandations jugées prioritaires tel que discuté, incluant :

- o la révision de l’organigramme afin de le structurer dans le but de minorer le nombre d’employés en relation hiérarchique directe avec la directrice générale;

- o la création de nouveaux postes à l’interne;

- o le renforcement des moyens au profit de tâches sensibles et essentielles telles que l’accueil des citoyens et la gestion de leurs demandes;

- o la clarification des rôles et responsabilités par la rédaction de descriptions de tâches complètes tenues à jour régulièrement;

QUE le Conseil mandate la directrice générale à structurer son équipe en fonction des objectifs stratégiques de la municipalité, dans une optique d’efficience, de leadership et de saine gouvernance;

QUE le Conseil demande que la structure organisationnelle mise en place soit conçue pour être robuste, durable et adaptable aux défis futurs;

QUE le Conseil souligne l’importance :

- o d’une communication interne renforcée;
- o d’un suivi des impacts des changements sur le fonctionnement organisationnel;
- o d’une veille continue sur l’efficacité des mesures implantées.

2025-10-191 MAXXUM GESTION D'ACTIFS - OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut mettre en place un plan de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE la firme MAXXUM Gestion d'Actifs collabore avec le Groupe Trifide, Groupe qui a été mandaté par la Ville pour effectuer l'inventaire des infrastructures, tel que stipulé aux termes de la résolution 2025-06-122;

CONSIDÉRANT QUE les données de l'inventaire effectuée par le Groupe Trifide seront intégrées à la plateforme;

CONSIDÉRANT QUE ce plan via une plateforme permet d'orchestrer toutes les actions y compris l'inventaire, le diagnostic, la définition des niveaux de service, l'établissement d'une grille de priorisation, l'élaboration d'une stratégie d'intervention et la génération de scénarios d'investissements, en vue d'une préparation budgétaire optimale;

CONSIDÉRANT QUE la plateforme à pour usage de faire l'inventaire des actifs, intégrer l'ensemble des données du plan d'intervention et aider à sa mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE la firme MAXXUM Gestion d'Actifs a fait une proposition intéressante à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à mandater MAXXUM Gestion d'Actifs à faire la mise en place d'un plan de gestion des actifs;

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux et/ou le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la Ville est autorisée à dépenser la somme de 19 902,18 \$ plus les taxes applicables réparti sur deux années financières pour les fins de la présente résolution.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-10-192 ENTENTE LOISIRS ET CULTURE AVEC LA VILLE DE WARWICK POUR LES ANNÉES 2026-2027 ET 2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé une entente avec la Ville de Warwick pour les activités de loisirs et culture;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire continuer de faciliter l'accès à ses citoyens aux services de loisirs d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires à cet effet seront prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la Ville de Warwick pour les activités de loisirs et culture pour une durée de trois ans à compter de 2026.

QUE la ville est autorisée à payer le montant de 130 \$ par utilisateur pour les activités suivantes : hockey mineur, patinage artistique, soccer, tennis, piscine, baseball :

- Ce montant donne droit aux services pour une année de calendrier et sera ajusté à 145,00 \$ pour l'année 2027 et à 160,00 \$ pour l'année 2028.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et le maire, Monsieur Christian Côté, soient autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-10-193 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les horaires de fermeture du bureau municipal et de la bibliothèque durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Éric Fréchette , il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à fermer le bureau municipal pendant la période des fêtes à compter du 21 décembre 2025 au 3 janvier 2025.

QUE la Ville est autorisée à un horaire exceptionnel à la bibliothèque pendant la période des fêtes et soit ouverte le 22, 23, 29, et 30 décembre 2025.

QUE la Ville maintient le département des travaux publics en fonction durant la période des fêtes.

QUE les fermetures seront publicisées sur le site Web de la ville et sur Facebook pour informer la population.

2025-10-194 DISPOSITION D'UN BIEN - CHEVROLET SILVERADO

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution no 2025-08-161, la Ville a été autorisée à disposer du camion Chevrolet Silverado 2008 au numéro de série 1GCEK19J88E194437;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à disposer du camion Chevrolet Silverado 2008 au numéro de série 1GCEK19J88E194437 au Centre d'acquisition gouvernemental du Québec.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et/ou le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2025-10-195 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2024-11-210, la date de la séance ordinaire de décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls est lundi, le 1er décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la date de la séance de novembre 2025 est tardive en raison de possibles élections municipales le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de distancer les séances de novembre et décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chistian Tisluck, appuyé par Luc Duval, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls du 1er décembre 2025 soit décalée au 8 décembre 2025;

Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux élus du conseil municipal et affichée sur le site Web de la Ville.

2025-10-196 ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DE PERSONNES ET FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

CONSIDÉRANT l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyé par Luc Duval, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Kingsey Falls désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de

fonctionnaires responsables pour l’application et l’émission des permis prévus par la réglementation d’urbanisme, incluant les permis de puits et d’installation septique :

- Amélia Lacroix
- Sandrine Côté
- Philippe Habel
- Maryem Mansour
- Véronique Auger
- Valérie Gagné

QUE la Ville de Kingsey Falls s’engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l’erreur ou l’omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

**2025-10-197 LÉGION ROYALE CANADIENNE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET
REPRÉSENTANT POUR DÉPÔT DE LA COURONNE À LA CAMPAGNE DU
COQUELICOT ET DES OEUVRES**

CONSIDÉRANT QUE la Légion Royale Canadienne a déposé une demande de contribution financière à la ville pour sa campagne du Coquelicot et pour ses oeuvres;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’appuyer la Légion;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont disponibles au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Josée Pleau, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls accorde une contribution financière de 125,00 \$ à la Légion Royale Canadienne pour sa campagne du Coquelicot et ses oeuvres.

QU’un.e conseiller.ère participera au Jour du Souvenir, le 8 novembre 2025, pour le dépôt d’une couronne à la mémoire des soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle et la ville est autorisée à payer les frais de déplacement à cet effet.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-10-198 FONDATION CLSC SUZOR-CÔTÉ -DEMANDE DE DON 2026

CONSIDÉRANT QU’une demande de don de la Fondation CLSC Suzor-Côté a été soumise à la municipalité en date du 1er septembre 2025 pour l’année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l’an dernier, 288 foyers de Kingsey Falls ont bénéficié des services du CLSC;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de soutenir un tel organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville va prévoir un montant pour ce don dans ses prévisions budgétaires 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Fréchette, appuyé par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à verser un don de 2 000,00 \$ à la Fondation CLSC Suzor- Côté au mois de mars 2026.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-10-199 APPUI À LA LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - 17 AU 23 NOVEMBRE 2025 - ACTIVITÉS ET LEVÉE DU DRAPEAU

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème "**10 ans d'ascension et encore tant à gravir !** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet."

CONSIDÉRANT QUE que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en oeuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Christian Tisluck, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil mandate le maire pour proclamer **verbalement** la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

QUE le conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

2025-10-200 SALON DE NOËL ORGANISÉ PAR L'AFEAS PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS de Kingsey Falls organise un Salon de Noël qui se tiendra à la salle municipale les 15 et 16 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS demande à la ville de payer les coûts d'impression des billets de tirage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la ville encourage cette activité;

CONSIDÉRANT QU'aucun montant n'est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Christian Tisluck, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée de verser à l'AFEAS un montant de 237.13 \$ pour le Salon de Noël qui se tiendra les 15 et 16 novembre 2025.

QUE le conseil exige qu'à compter des prochaines années, toute demande financière devra s'inscrire dans une démarche de collaboration avec les organismes et la Ville de Kingsey Falls, afin de réaliser ensemble des activités de Noël concertées et coordonnées.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-10-201 MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présent dans la communauté de Kingsey Falls pour soutenir les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire, tel que le Centre d'entraide Contact;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec présente une demande de financement à la ville afin de leur permettre de continuer à soutenir les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville soutienne cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont disponibles au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Duval, appuyée par Krystel Houle-Plante, il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville est autorisée à verser une contribution de 468,00 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2025-10-202 PRÉSENTATION DU 2E PROJET - RÈGLEMENT 2025-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2021-12

Sur proposition de Christitan Tisluck, conseiller, appuyée par Marie-Josée Pleau, conseillère, le 2e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2025-10 amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls » est adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Éric Fréchette, il est résolu que la séance soit levée à 19h27.

Christian Côté, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière